



**PARTAGEZ VOS
IDÉES :
REJOIGNEZ LE
CDJ 47 ET**



**PARTICIPEZ AU
TOURNAGE
D'UNE VIDÉO
SUR LA LAÏCITÉ !**

Collégien·ne·s, jeunes de Maisons familiales et rurales ou d'Institut médico-éducatif, rejoignez le CDJ, et participez au tournage de vidéos !

Renseignez-vous auprès du/de la chef·fe d'établissement et/ou de l'adulte référent·e pour connaître les modalités de participation au nouveau mandat.

Conseil départemental
des jeunes 2021-2022



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 

SOMMAIRE

- 3** SOMMAIRE
- 4** BIENVENUE !
- 5** COMMENT PARTICIPER ?
- 6** LE PROJET DE LA MANDATURE
- 7** LES RESSOURCES
- 8** LE CALENDRIER
- 9** LES MODALITÉS PRATIQUES
- 10** EN RÉSUMÉ...

BIENVENUE !

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (OU « CDJ ») A POUR OBJECTIF D'INTÉRESSER LES JEUNES À LA VIE PUBLIQUE ET À LA CITOYENNETÉ, TOUT EN LES SENSIBILISANT À LA VIE DU DÉPARTEMENT.

Suite à une période affectée par le contexte sanitaire, le travail de l'édition 2018/2020 s'est porté sur l'écriture d'un recueil de textes « **Mémoires de confinement** » au sein duquel sont partagés les ressentis et la vision du monde d'après-covid des jeunes élu·e·s.

Pour la suite, le format CDJ a été repensé : le mandat CDJ se déroulera sur une année scolaire, et la thématique abordée sera centrée autour du principe de **Laïcité**.

La finalité de ce nouveau mandat sera le tournage d'une **pastille vidéo** autour de cette thématique. Ces vidéos feront l'objet d'une appréciation par les CDJ afin de désigner les clips vidéo « coups de cœur », et décerner le prix départemental de la laïcité.

POURQUOI DEVENIR CONSEILLER·ÈRE DÉPARTEMENTAL·E JEUNE ?

Aujourd'hui plus qu'hier, être citoyen·ne implique une prise de conscience de ses droits et de ses devoirs. La participation à la vie de sa communauté permet d'apporter sa pierre à la société, tout en apprenant sur soi. Être CDJ, c'est forger ses connaissances en tant que citoyen·ne, mais aussi prendre conscience de son appartenance au département de Lot-et-Garonne.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour ce nouveau mandat, il est proposé de définir au sein de chaque établissement un **binôme de paritaire (fille / garçon)** s'intéressant à la notion de citoyenneté et aux valeurs de la République (le fil rouge pour cette année de mandat se portant sur le principe de Laïcité).

Chaque établissement scolaire est **libre de son organisation pour le choix du binôme CDJ**, l'esprit démocratique devant être au maximum privilégié.

Ainsi, la désignation du binôme CDJ peut se tenir soit :

QUELS ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS ?

Les collèges publics et privés, les Maisons familiales et rurales, et un institut médico-éducatif.

- **à l'échelle de l'établissement**, tous les élèves peuvent y prétendre, auquel cas tous-tes peuvent choisir (possibilité d'organiser des élections en format classique / d'utiliser les logiciels ProNote et EcoleDirecte...) ;
- ou **à l'échelle du Conseil de vie collégienne (CVC)/club citoyen** (par vote ou tirage au sort).

QUELS ÉLÈVES PEUVENT PARTICIPER ?

Les élèves de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e pour les collèges ; les élèves de 4^e et 3^e pour les MFR, et tous les élèves pour l'IME !

Même si les participant-e-s pour le CDJ n'y sont pas forcément membres, le binôme CDJ devra être intégré au sein du CVC/club citoyen.

SEULS LES MEMBRES DU CVC/CLUB CITOYEN PARTICIPENT AU TOURNAGE ?

Pas forcément ! Si les membres du CVC/club citoyen portent le projet, vous pouvez tout à fait inviter le club de théâtre, l'atelier vidéo, une classe, ou quelconque autre groupe d'élèves voulant participer au tournage !



LE PROJET DE LA MANDATURE

Le binôme CDJ, membre du CVC ou d'un club citoyen, va participer à **deux journées de rassemblement** dans le cadre du début et de la fin de mandature.

Ces journées ont un double objectif : se rencontrer, découvrir, partager, œuvrer ensemble / faire un retour d'expériences de l'année passée et choisir les clips « coups de cœur » et le prix départemental de la laïcité.

Entre ces deux sessions, **trois demi-journées sont prévues au sein des établissements scolaires**, animées par les partenaires de la citoyenneté (un partenaire sera défini par établissement).

Durant leur mandat, les CDJ auront pour tâche de **tourner une vidéo, en lien avec la Laïcité**, aux côtés des personnes ressources.

C'EST QUOI LA LAÏCITÉ ?

La Laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public / la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses / et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

LES PARTENAIRES DE LA CITOYENNETÉ ?

Quatre partenaires participent au projet CDJ (la Ligue de l'enseignement, les Francas 47, l'Ifac, et la Maison de l'Europe), un seul accompagnera chaque établissement.



LES RESSOURCES

Les personnes et espaces ressources pour accompagner ce projet sont nombreux, et peuvent se trouver au sein de l'établissement, ou à l'extérieur. En fonction des questions, n'hésitez pas à aller vous renseigner !

DANS L'ÉTABLISSEMENT...

Vous trouverez ici le-a chef-fe d'établissement, l'adulte référent-e, mais aussi les enseignant-e-s volontaires, les délégué-e-s de classe, ou encore les membres du CVC ou du club citoyen.

EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT...

Vous trouverez notamment le partenaire de la citoyenneté (qui vous accompagne durant votre projet), mais aussi le service Vie citoyenne et associative du Département.

ADULTE RÉFÉRENT-E

Il ou elle est choisi-e par le-a chef-fe d'établissement et anime ou participe au CVC/club citoyen.

Son rôle est essentiel durant l'année de mandature.

Il ou elle est la personne référente, l'interlocuteur-riche privilégié-e pour les jeunes CDJ, les partenaires de la citoyenneté et les services du Département.

LE CVC OU LE CLUB CITOYEN

Véritable espace d'échanges et de réflexion, le CVC ou club citoyen est la porte d'entrée de la nouvelle mandature CDJ.

Le binôme CDJ fait partie intégrante de cette instance ou a été désigné au sein de cette dernière.

Le projet Laïcité doit être porté au sein de cet espace, les jeunes doivent en être les principaux acteurs (initier une réflexion / partager des idées / construire collectivement...).

Le CVC ou le club citoyen sera l'espace de partage et de réflexion dans l'accomplissement du projet.

LE CALENDRIER

Dans le cadre du nouveau mandat CDJ qui prendra effet à la rentrée 2021, une **journée de rassemblement** est envisagée le mercredi 8 décembre dans l'agglomération agenaise (Hôtel du Département à Agen / site extérieur).

Cette journée, que l'on pourrait qualifier de journée d'intégration, réunira **tous les partenaires du projet**, binômes CDJ, adultes référent-e-s, chef-fe-s d'établissement, acteur-ric-e-s de la citoyenneté... Cette journée sera un véritable **temps de partage** permettant à l'ensemble des partenaires de se rencontrer, d'échanger autour du projet de mandature et de construire ensemble.

LES DATES DE LA MANDATURE

- **mercredi 8 décembre 2021** : journée de lancement de la nouvelle mandature, journée de rassemblement des CDJ.
- **de mi-décembre 2021 à mi-février 2022** : 1^{er} intervention des partenaires de la citoyenneté dans les établissements scolaires au sein des CVC/club citoyen (atelier de sensibilisation autour du principe de laïcité) / rencontres éventuelles avec les adultes référent-e-s (temps de formation / échanges en visio).
- **de mars à mai 2022** : 2^e et 3^e interventions des partenaires de la citoyenneté dans les établissements scolaires (accompagnement au clip vidéo, story-board, mise en scène / aide au tournage, chaque partenaire sera doté d'un matériel spécifique).
- **mi-mai, fin mai 2022** : finalisation du clip vidéo (montage).
- **mercredi 1^{er} juin 2022** : journée de clôture de la mandature avec un retour d'expériences sur l'année passée, la présentation des clips vidéo, et l'appréciation des clips par les CDJ afin de désigner les vidéos « coups de cœur », et attribuer le prix départemental de la laïcité.



LES MODALITÉS PRATIQUES

TRANSPORT, REPAS, ATELIERS



- Les deux sessions (de début et de fin de mandature) se tiendront principalement sur l'agenais.
- Le transport des CDJ (hors-agglomération agenaise) sera assuré par le Département.
- Les repas seront pris en charge par le Département.
- Les trois demi-journées d'ateliers effectuées par les partenaires de la citoyenneté au sein des établissements scolaires seront prises en charge par le Département.

JE NE SAIS PAS TOURNER DE VIDÉO !

Pas de soucis : un cahier des charges relatif au clip vidéo est joint en annexe.
Par ailleurs, durant la 1^{re} journée de rassemblement en décembre prochain, un temps d'intervention y sera consacré.

EN RÉSUMÉ...

Le mandat du CDJ évolue. Le tournage d'un clip vidéo sur le thème de la Laïcité est au cœur du projet. En quelques points, ces évolutions passent aussi par :

LE MANDAT

- Durée d'un an, de septembre 2021 à juin 2022.
- Choix du binôme CDJ propre à chaque établissement (élections, tirage au sort, etc.).

CVC ET CLUB CITOYEN

- Le binôme CDJ fait partie intégrante du CVC ou du club citoyen de l'établissement.
- Le tournage de la vidéo vous permet d'inviter d'autres élèves, qu'ils soient devant la caméra... Ou derrière !

VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E·S !

- Appuyez-vous sur l'adulte référent·e de votre établissement pour porter votre projet !
- Privilégiez le travail collectif avec tous les acteurs précités !



COORDONNÉES SERVICE VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE
997 A AVENUE JEAN-BRU, 47000 AGEN
05 53 69 43 73 / cdj@lotetgaronne.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE | CDJ 2021-2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

